

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DELIBERATION N° 20/2018

Séance du 08 décembre 2018

**OBJET** : Reconstruction d'une buse d'eau pluviale effondrée – Habitation Roghi Jane – Plan de financement et demande de subvention.

Nombre de membres : 9

Date de la convocation : 03/12/2018

Afférents au conseil : 9

Date d'affichage : 03/12/2018

En exercice : 9

Ayant délibéré : 5 Votés Pour : 5

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil dix-huit, le huit décembre à seize heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur POLI Jean-Baptiste a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	<b>Etaient absents</b>
M. POLI Jean-Baptiste	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
Mme GUIQUET Sandra	M. MARTINO Enzo
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
	M. MANTESE Jean-François

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au changement de la buse d'eau pluviale qui s'est effondrée; cette détérioration est sans doute due à la vétusté de l'ouvrage.

La longueur à reprendre est d'environ 20 ml.

- **Considérant** la nécessité de reconstruire la buse d'eau pluviale effondrée.

- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise ROCH LEANDRI BTP spécialisée dans le chiffrage de ce type de travaux, qui a établi un devis détaillé.

Monsieur le Maire met sur la table le devis sollicité. Le montant hors taxe de ces travaux s'élève à la somme de quatre mille sept cent quarante-six euros et huit centimes (4 746,08 €).

Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
COLLECTIVITE DE CORSE (dotation quinquennale)	70 %	3 322,26 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	30 %	1 423,82 €
	TVA 10 %	474,61 €
		<b>1 898,43 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>5 220,69 €</b>

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant les consultations nécessaires et signer le marché de travaux.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 08/12/2018

Le Maire

Jean-Luc MILLO

